

1. Identification

Identificateur de produit	Proxy-Clean	
Autres moyens d'identification	Aucune.	
Usage recommandé	Détergent pour système d'eau potable	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Weeden Environments Inc.	
Adresse	596202 Highway #59 R.R. #6 Woodstock, ON N4S 7W1 Canada	
Téléphone	Téléphone	800-552-1064 (toll free)
	Téléphone	519-462-1712
	Télécopie :	519-462-1713
Courriel	Pas disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC:	1-613-996-6666
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides comburants	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Peut aggraver un incendie; comburant. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal.

Stockage	Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Peroxyde d'hydrogène		7722-84-1	50

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Favorise l'inflammation des matières combustibles. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Porter un vêtement de protection approprié. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. N'inhalez pas les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Le contact avec une matière combustible et de la chaleur peut engendrer un incendie.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Dioxyde de carbone.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Oxydant. Peroxyde d'hydrogène est incombustible. Sur la décomposition, il libère l'oxygène qui peut entretenir la combustion ou intensifier un incendie. Matières comburantes peut provoquer l'ignition spontanée avec des matériaux combustibles. Contact avec des substances inflammables peut provoquer incendie ou explosion. Risque d'explosion lorsqu'elles sont chauffées sous confinement.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxygène.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Peut aggraver un incendie; comburant. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'elles sont impliquées dans un feu.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ventiler la zone contaminée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m ³
		1 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m3
		1 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	15 minutes	2 ppm
	8 heures	1 ppm

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Voir ci-dessus
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque.
Protection de la peau	
Protection des mains	Caoutchouc nitrile. Gants de PVC. Gants en néoprène. Ne pas porter des gants de coton, laines ou cuir.
Autre	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). On ne doit en aucun cas se servir d'un respirateur filtrant (APR), notamment ceux qui contiennent agents de sorption oxydables tels que le charbon actif.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Éviter tout contact avec des vêtements ou d'autres matières combustibles. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	1 - 3 (Environ)
Point de fusion et point de congélation	-41.4 °C (-42.52 °F) (Environ)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	115 °C (239 °F)
Point d'éclair	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	> 1 (AcBu=1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.

Tension de vapeur Pas disponible

Densité de vapeur 1

Densité relative 1.2

Solubilité

Solubilité (eau) complet

Coefficient de partage n-octanol/eau Pas disponible

Température d'auto-inflammation Pas disponible.

Température de décomposition Pas disponible.

Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut cependant se décomposer sous l'effet de la chaleur.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Exposition à la lumière. Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Matières combustibles. Agents réducteurs. Métaux. Substances caustiques. Oxydants. Matières organiques.

Produits de décomposition dangereux Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxygène.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau Provoque de graves brûlures de la peau.

Yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du tube digestif. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Composants****Espèces****Résultats d'épreuves**

Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

Rat

3000 - 5480 mg/kg, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 170 mg/m3, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1270 mg/kg, ECHA 1193 mg/kg, ECHA 1026 mg/kg, ECHA, mâle 872 mg/kg, ECHA 801 mg/kg, ECHA 693.7 mg/kg, ECHA, femelle
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Volume 36, Supplement 7, Volume 71 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)			
Algues	IC50	Algues	2.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.7 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradation	Pas disponible.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Généralités	Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--------------------	--

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN2014
Appellation réglementaire adéquate	Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse
Classe de danger	5.1
Classement des dangers subsidiaires	8
Groupe d'emballage	II

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT Contrôlé

Règlements internationaux

Inventaires

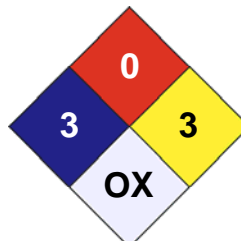
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	3
Protection individuelle	X



Date de publication 29-Octobre-2019

Date de la révision 29-Octobre-2019

Version n° 04

Autres informations Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021